

La vision du Conseil scolaire Viamonde

Un Conseil et des écoles dédiés aux élèves et offrant une formation :

- influencée par des valeurs éducatives orientées vers l'éthique, l'engagement et l'effort, la générosité et le partage, et le respect de la diversité culturelle;
- où les processus d'apprentissage et les compétences visées sont d'une excellente qualité et susceptibles de rendre les élèves aptes à actualiser leur projet de vie dans une société moderne;
- où le personnel est outillé afin de participer activement à créer les conditions optimales à notre réussite collective.

Les priorités du ministère de l'Éducation

Dans son guide « Atteindre l'excellence » publié en avril 2014. le ministère de l'Éducation de l'Ontario identifiait les objectifs prioritaires suivants à l'échelle de la province:

- Atteindre l'excellence : Les enfants et les élèves de tout âge auront un rendement scolaire élevé, acquerront des compétences précieuses et feront preuve de civisme. Les éducatrices et éducateurs bénéficieront d'un appui pour leur apprentissage continu et seront reconnus comme étant parmi les meilleurs du monde.
- Assurer l'équité : Tous les enfants et tous les élèves seront motivés à réaliser leur plein potentiel et vivront des expériences d'apprentissage enrichissantes depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte.
- Promouvoir le bien-être : Tous les enfants et tous les élèves cultiveront une santé mentale et physique optimale et acquerront une image positive d'eux-mêmes, un sentiment d'appartenance et les compétences nécessaires pour faire des choix positifs.
- Rehausser la confiance du public : Les Ontariennes et Ontariens continueront d'avoir confiance en un système d'éducation financé par les deniers publics qui forme de nouvelles générations de citoyens sûrs d'eux, capables et bienveillants.

Source : Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario - MÉO-ÉDU avril 2014

Axes stratégiques

Objectifs stratégiques Objectifs spécifiques 2016-2020 d'ici 2020

Axe 1: Réussite des élèves

Les actions de l'ensemble du personnel sont centrées sur la réussite et l'appui à la réussite de l'élève afin de permettre l'atteinte de son plein potentiel.

1.1 Les taux de réussite annuels des élèves aux tests provinciaux de l'OQRE atteignent ou dépassent le taux de réussite provincial :

> 1.1.1 Les taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers (EED) aux tests provinciaux de l'OQRE (9e et 10e) augmentent de 10 %;

1.1.2 Les taux de réussite des élèves ALF aux tests provinciaux augmentent de 10 %. 1.2 Les écoles assurent l'accueil et la transition fluide des élèves de la petite enfance :

> 1.2.1 100 % des écoles prévoient un programme d'accueil, d'accompagnement et de suivi dès la petite enfance.

1.3 Offrir des services et des lieux propices à l'apprentissage :

1.3.1 Le nombre d'ententes de partenariats communautaires augmente de 25 %;

1.3.2 100 % des écoles répondent aux normes d'entretien du Conseil;

1.3.3 100 % des écoles possèdent une infrastructure et de l'équipement technologique qui soutiennent l'apprentissage;

1.3.4 100 % des besoins de dotation des écoles sont comblés par un personnel compétent et qualifié dès la rentrée scolaire.

Axe 2: Bien-être des élèves et du

personnel

Chaque élève et membre du personnel évoluent dans un milieu sain et sécuritaire où le bien-être, le respect des différences, l'équité et l'inclusion priment.

2.1 Les écoles assurent un milieu d'apprentissage et de vie scolaire sain, sécuritaire et inclusif :

> 2.1.1 100 % des écoles font la promotion active de saines habitudes alimentaires, physiques et de vie;

2.1.2 85 % des élèves et parents répondant au sondage sur le climat scolaire indiquent un niveau de satisfaction élevé face au milieu d'apprentissage et de vie scolaire.

3.1 Le Conseil obtient le financement pour

l'ouverture de dix nouvelles écoles

dans les régions non desservies ou en

2.2 Le Conseil assure un milieu de travail sain, sécuritaire et inclusif :

> 2.2.1 85 % des répondants au sondage de satisfaction indiquent que le milieu de travail est sain, sécuritaire et inclusif.

2.3 Les écoles et le Conseil adoptent des pratiques éco-responsables :

2.3.1 80 % des écoles sont certifiées « Éco-écoles », programme visant à réduire l'empreinte écologique et assurer le développement de la responsabilisation environnementale;

2.3.2 La consommation

d'énergie des écoles et des

bureaux administratifs est

réduite de 10 %.

2.4 60 % des édifices atteignent les standards d'accessibilité du conseil.

Axe 3:

Croissance, rayonnement et engagement communautaire

Axe 4: Redevabilité et gestion des ressources

Le Conseil assume son rôle de chef de file au niveau de l'éducation laïque francophone de l'Ontario en répondant aux besoins de ses communautés et de sa clientèle actuelle et future.

croissance. 3.2 Le Conseil fait la mise en œuvre d'un programme d'éducation internationale.

4.1 Les membres du Conseil exercent un modèle de gouvernance axé sur les résultats de l'organisation.

4.2 Le Conseil gère ses ressources humaines, matérielles et financières avec transparence, équité, efficience et redevabilité:

3.3 Le Conseil fait la mise en œuvre d'un programme d'éducation aux adultes.

3.4 Le Conseil maintient un taux de croissance annuel des effectifs scolaires minimal de 3,5 %:

3.4.1 Augmenter le taux de rétention des élèves de 5 %.

3.5 Le Conseil accroît sa notoriété et son image de marque par la diffusion de ses succès, ceux de son personnel et de ses élèves.

4.2.3 Le Conseil s'assure de communiquer régulièrement aux parents, membres du personnel et élèves ses décisions, ses résultats et ses projets.



le succès s'exprime er

Le Conseil assure une gestion des ressources en lien avec ses priorités et ses obligations.

4.2.1 La mise en place de nouveaux outils et de processus facilite la gestion;

4.2.2 La capacité professionnelle du personnel croît de façon continue par l'entremise du perfectionnement professionnel;